

République Française

**Extrait Du Registre
Des Délibérations Du Conseil d'Administration du C.C.A.S**

Commune de Furiani

DEPARTEMENT HAUTE-CORSE

DCA du CCAS n° 2025-2

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
09	09	07
Date de la convocation		
28/03/2025		
Date d'Affichage		
14/04/2024		

Séance du 11 Avril 2025

L'an deux mil vingt cinq et le onze Avril à quatorze heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel SIMONPIETRI.

7 Présents : MM. Michel SIMONPIETRI, René FINI, Céline SIMONI PIACENTINI, Pierre Louis ALESSANDRI, Annie DESTRES, Nuria UGOLINI, Mme Christine MALAFRONTE.

1 Absent : M. Jean Baptiste CASANOVA,

1Procuration : M. Sylvain LAPORTE à Christine MALAFRONTE.

Mme Céline SIMONI PIACENTINI a été désignée secrétaire

Objet de la délibération :

Le Président M. Michel SIMONPIETRI présente au Conseil d'Administration le Compte Administratif 2024.

Vote du Compte Administratif 2024 du C.C.A.S

Les résultats de l'année 2024 repris au compte administratif sont conformes à ceux retracés sur le compte de gestion du Trésorier.

En 2024, les dépenses réalisées se sont élevées à 17 437.60 €. Les recettes réalisées se sont élevées à 18 506.56 €

Après reprise de l'excédent reporté de l'exercice 2023 de 6 714.49 €, le résultat cumulé de ce budget est de + 7 783.45 €. Cette somme sera inscrite en recette au budget 2025 au compte 002 « Excédent antérieur reporté ».

Le Président M. Michel SIMONPIETRI rappelle également au Conseil d'Administration que le Compte de Gestion 2024 vient d'être approuvé.

A l'issue de cette présentation, Le Conseil d'Administration nomme Président de séance M. FINI René et M. SIMONPIETRI Michel, Président du conseil quitte la séance.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité

- Approuve le Compte Administratif 2024
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

A l'issue du vote, Le Président du Conseil entre dans la salle et reprend la présidence de séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Centre Communal d'Action Sociale
Le Président,
M. Michel SIMONPIETRI



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 09

Nombre de membres présents : 06

Nombre de suffrages exprimés : 07

VOTES :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2025



Présenté par (1), de Président

A, le 11/04/2025

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A, le 11/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALESSANDRI Pierre Louis		
CASANOVA Jean-Baptiste		
DESTRES Annie		
FINI René		
LAPORTE Sylvain	P.O	
MALAFRONTE Christine		
SIMONI-PIACENTINI Céline		
SIMONPIETRI Pierre-Michel		
UGOLINI Nuria		

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



NOTE DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

BUDGET PRIMITIF 2025

CCAS

Sommaire

I.	LE RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET DU C.C.A.S.....	3
A.	En dépenses	4
B.	En recettes	4
C.	Le résultat de l'exercice	5
I.	LE BUDGET 2024	5
A.	Les dépenses.....	5
B.	Les recettes.....	6

PREAMBULE

En application des dispositions de L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ci-après une note retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Présentation des comptes de 2024

Le compte administratif établi par le Maire, président du CCAS et le Compte de Gestion émis par le Trésorier retracent les opérations budgétaires de l'année 2024 en dépenses et en recettes. Ils sont soumis au vote du conseil d'administration qui peut ainsi constater la stricte concordance de ces deux documents quant aux résultats de l'année 2024.

I. LE RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET DU C.C.A.S.

Le compte administratif et le compte de gestion présentent le même résultat de clôture de 7 783.45 €

CONCORDANCE AVEC LE COMPTE DE GESTION

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 02B005

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ORGO

ETABLISSEMENT : CCAS DE FURIANI
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

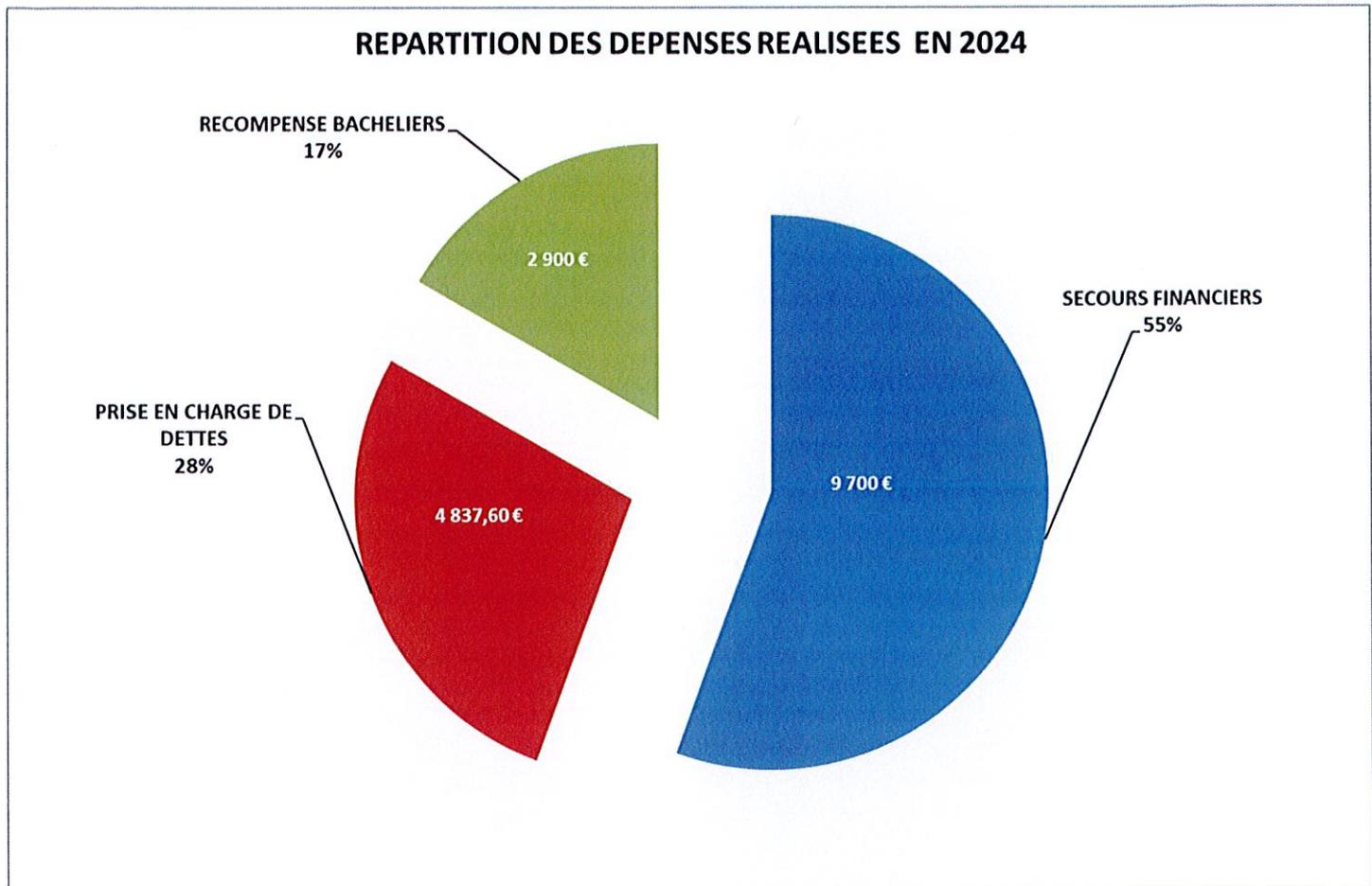
21402 - CCAS DE FURIANI

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement	6 714,49		1 068,96		7 783,45
TOTAL I	6 714,49		1 068,96		7 783,45
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	6 714,49		1 068,96		7 783,45

A. En dépenses

Les dépenses réalisées se sont élevées à **17 437.60 €**.



B. En recettes

Les recettes de ce budget sont la subvention communale de 18 000 € et d'une participation de mutuelle que frais d'obsèques de 506.56 €

C. Le résultat de l'exercice

L'excédent reporté de 2023 d'un montant de 6 714.49 € doit être repris dans le résultat. Le résultat cumulé de ce budget est de **+ 7 783.45 €**. **Cet excédent sera repris au budget 2025 au compte 002.**

BUDGET PRIMITIF 2025

I. LE BUDGET 2025

Le budget 2025 retrace les prévisions de recettes et de dépenses pour l'année. Le budget, une fois voté, permet au Président d'engager les dépenses dans la limite des sommes prévues et de recouvrer les recettes attendues.

Ce budget reprend les éléments évoqués lors du débat d'orientation budgétaire.

Le budget 2025 s'élève à 25 783.45 € en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement.

A. Les dépenses

Elles sont réparties sur les postes suivants :

- Prise en charge de cotisations + licence sportive, par convention avec une association, de personnes âgées de plus de 60 ans de Furiani fréquentant le club.
- Secours urgents
- Prise en charge de dettes
- Récompenses aux bacheliers

B. Les recettes

Les recettes de 2025 sont réparties ainsi :

- Subvention de la Commune : 18 000 €
- Excédent de 2024 : 7 783.45 €